

Procès-verbal de séance
Réunion du conseil communautaire
Mardi 11 janvier 2022 au Biot

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Forclaz :</u>	Maryse GRENAT (DT)
<u>La Vernaz :</u>	Laurent HAUTEVILLE (DT)
<u>La Baume :</u>	Jean-François MENOUD (DT)
<u>Le Biot :</u>	Henri-Victor TOURNIER (DT) <i>jusqu'au point 4.1</i>
<u>La Côte d'Arbroz :</u>	Sophie MUFFAT Sophie (DT)
<u>Essert-Romand :</u>	Jean-François MUFFAT (DT)
<u>Seytroux :</u>	Jean-Claude MORAND (DT)
<u>Montriond :</u>	Jean-Claude DENNÉ et Michel MUFFAT
<u>Morzine :</u>	Fabien TROMBERT Fabien, Aube MARULLAZ, Manuelle BUET, Gilbert DUPIEUX et Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER
<u>Les Gets :</u>	Mireille MARTEL et Christophe MUTILLOD
<u>St Jean d'Aulps :</u>	Sophie COTTET
<u>Reyvroz :</u>	Gérald LOMBARD (DT)
<u>Lullin :</u>	Rémy VUATTOUX
<u>Vailly :</u>	Yannick TRABICHET
<u>Belleveaux :</u>	Jean-Louis VUAGNOUX, Célia BERNAZ et Emmanuel REY

Procurations :

Alain DEGENEVE (Lullin) à Rémy VUATTOUX (Lullin)
Philippe VINET (Les Gets) à Mireille MARTEL (Les Gets)
Henri-Victor TOURNIER (DT Le Biot) à Jean-François MENOUD (DT La Baume) *à partir du point 4.2*

Délégués excusés :

Jean-Marc GIROD (Vailly) et Cyrille GALLAY (DS La Forclaz)

Délégués présents sans droit de vote : Andrée CORNIER (DS Reyvroz) et Sylvie BOYAT (DS Seytroux)

Autres personnes présentes :

Stéphane PUGIN-BRON (Directeur), Jean-François BAILLEUX (directeur urbanisme), Marion CAZENAVE (chargée de mission agriculture/Natura 200) et en visio, Camille BERGER (EPODE)

Secrétaire de séance : LOMBARD Gérald

Date de convocation : 5 janvier 2022

1- Approbation du PV de la séance du 14 décembre 2021 **Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ce PV.**

2- Présentation du Cluster Eau Lémanique

Le conseil du 22 juin 2021 a décidé d'adhérer au Cluster Eau Lémanique Évian qui a pour objet la promotion et le développement économique de la filière eau et des solutions permettant la préservation patrimoniale et l'efficacité de la ressource (eau et végétal). Sophie COTTET a été désignée déléguée titulaire et Yannick TRABICHET déléguée suppléante.

Anne-Cécile VIOLLAND, présidente du cluster, et Bertrand COUSIN, directeur, présentent le cluster et des projets sur lesquels la CCHC pourraient mandater le cluster (*voir diaporama joint*).

Ils proposent la création d'une pépinière de saules en altitude sur le Haut-Chablais dans le cadre du contrat de rivières. Cette pépinière nécessite 4 000 m² de terrains un peu humide avec possibilité de la répartir sur 2 ou 3 sites. Attention, il faut mettre une barrière de mise en défens contre le gibier de 2m de haut. Le coût serait de 20 000 € sur 3 ans pour la CCHC.

Jean-Claude MORAND souligne que la commune de Seytroux pourrait mettre à disposition 800 m² complétés par des parcelles voisines pour atteindre les 3 à 4 000 m². Une visite sera organisée sur place avec le cluster pour vérifier la faisabilité.

Ils proposent également un projet de pompage/turbinage sur la station d'Avoriaz. Une première réunion a eu lieu en décembre avec la SERMA. L'idée est de réutiliser l'existant pour minimiser les investissements initiaux. Attention, ce projet est soumis aux difficultés liées à la DSP de l'exploitant du domaine skiable.

A noter que le Cluster peut recevoir des privés pour les aider dans leur dossier sur l'utilisation de la petite hydroélectricité car le cluster peut agir comme bureau d'études.

3- PLUi-H – point sur les avis des PPA

Camille BERGER (EPODE) présente une synthèse des avis des Personnes Publiques Associées ayant transmis un document et plus particulièrement une synthèse de l'avis de la DDT 74 :

- avis favorable avec réserves de la CDPENAF du 8 décembre
- avis favorable du Bureau du SIAC du 8 décembre
- avis de la CRHH du 16 décembre
- avis de l'État (DDT 74) du 20 décembre
- autres avis d'organismes : ARS (20 octobre), RTE (28 octobre), Chambre d'Agriculture Savoie-Mont-Blanc (14 décembre), CCI (8 décembre), CMA (7 décembre) et INAO (6 décembre)
- autres avis de collectivités : Région AURA (8 décembre) et SM3A (2 décembre)

A ce jour, un seul avis est défavorable, celui de l'INAO qui gère les AOP agricoles. Il reste à recevoir l'avis de la DREAL sur l'évaluation environnementale qui devrait arriver au plus tard le 25 janvier 2022.

Synthèse des avis :

- Un **gain en qualité générale** du document par rapport au premier arrêt.
- Un **projet de territoire ambitieux** avec un volet Habitat volontaire qui manque de concrétisation dans sa traduction réglementaire.
- **Des efforts significatifs réalisés** mais des réserves sont à lever pour inverser la tendance résidence principale/résidence secondaire.
- **La temporalité à 20 ans** est comprise mais les réserves des PPA doivent être levées pour pleinement répondre à cette objectif.

On note également un consensus sur les réserves suivantes :

- relever significativement dans le POA et le volet U du PLUiH l'**objectif de mixité sociale** dans la production nouvelle dans les communes stations : 40 à 45% demandés,
- renforcer le **phasage de l'urbanisation** visant une cohérence entre le PADD et sa traduction réglementaire : 30% de 2AU et phaser des 1AU (D/D1/D2...),
- avoir une meilleure cohérence entre le volet H et le volet U du PLUi-H,
- déclasser impérativement des secteurs pré-ciblés par l'État et la Chambre de l'Agriculture.

Concernant l'État, on peut zoomer sur les éléments suivants :

- ✓ **le renforcement du phasage de l'urbanisation** et les réserves connexes : diminution de la consommation d'espace, maîtrise du rythme de l'urbanisation, diminution du nombre de logements (trop de coups partis).
- ✓ **le reclassement en zone A et N de zones d'urbanisation** précisées dans des annexes que la DDT a fournit.
- ✓ la pérennisation des résidences principales dans les communes du secteur A en **augmentant le pourcentage de logements sociaux** dans les zones U vers 40/45%.
- ✓ **l'affinage du règlement** des zones A et N et notamment les STECAL.
- ✓ L'intégration des réserves CDPNS.
- ✓ la prise en compte des risques naturels et les volets AEP et EU.

Il est précisé que les avis des PPA seront portés au dossier d'enquête publique de même que l'avis technique du bureau d'étude et la réponse de la CCHC.

Yannick TRABICHET précise que certains points seront rédhibitoires et devront impérativement être rectifiés comme les extensions en zone rouge ou en hameau isolé. Fabien TROMBERT souligne que la DDT a bien entendu les remarques faites et est ouverte aux discussions si des argumentaires sont donnés. Mais, il ajoute que le document arrêté le 14 septembre ne devra pas être remis en cause par des modifications trop substantielles.

Des entretiens communaux sont programmés les 12, 14, 18 et 20 janvier. Ces entretiens seront menés en présence de Mme la vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire et d'EPODE sous la même forme que les entretiens ayant précédé l'arrêt. L'objectif est de présenter plus finement les remarques des PPA sur chaque commune et de statuer sur la prise en compte ou non de ces remarques sur la base d'un argumentaire détaillé. Pour ces entretiens, ce sont les maires qui sont convoqués. Ils se feront accompagnés des élus qu'ils souhaitent inviter.

Christophe MUTILLOD souhaiterait prendre connaissance de l'ensemble des remarques des Personnes Publiques Associées. Fabien TROMBERT précise que les avis des PPA seront envoyés aux conseillers communautaires dès les rencontres communales achevées.

4- Natura 2000 du Roc d'Enfer

4.1- Bilan des actions 2021

Marion CAZENAVE, chargée de mission Natura 2000, présente le bilan 2021 des actions Natura 2000 du Roc d'Enfer.

1. Bilan animation 2021

1.1. Panneaux d'entrée de site Natura 2000



Objectifs

- ✓ **Matérialiser l'entrée en zone Natura 2000**
- ✓ **Informier**
- 5 implantations
 - Foron (La Côte d'arbroz)
 - Encrenaz (La Côte d'arbroz)
 - Marée dessus (La Côte d'arbroz)
 - Chèvrerie (Bellevaux)
 - Vallon de la crotte (Taninges)
- Message d'accueil et de prévention

Coûts 2021 : 845€ TTC (2 717 en 2020)

1. Bilan animation 2021

1.2. Rando découverte ornitho & formation des accompagnateurs en montagne



Objectifs :

- ✓ **Valoriser les inventaires ornitho LPO de 2019 et 2020 auprès du grand public**
- ✓ **Faire monter les professionnels en compétence**
- 3 dates au printemps & 3 sites
Foron, Sommand, Chèvrerie
- **Grand intérêt des locaux**
 - Inscriptions complètes en 1 semaine – 45 pers.
 - 50 % des inscrits < 18 ans

Coûts presta : 880€ TTC

1. Bilan animation 2021

1.3. Soirée chauves souris

Objectif :

- Valoriser les inventaires chiroptères LPO de 2019 et 2020 auprès du grand public

- 3 dates en fin d'été & Foron, Sommand, Chèvrerie

- Très peu d'inscrits – Coûts presta : 250€ TTC



1. Bilan animation 2021

1.4. Rando scolaire Natura 2000



Objectif :

- Sensibiliser les jeunes locaux à la richesse de leur milieu naturel

- 25 classes participantes
- 498 enfants
- Onnion, Taninges, Les Gets, Avoriaz, Montriond, Le Biot, Saint Jean d'Aulps, Belleveaux
- Participation financière CCHC
- Plébiscité par les enseignants

Coûts presta : 10 200€ TTC

1. Bilan animation 2021

1.5. Malle pédagogique « La montagne par les sens » pour les maternelles



Objectifs :

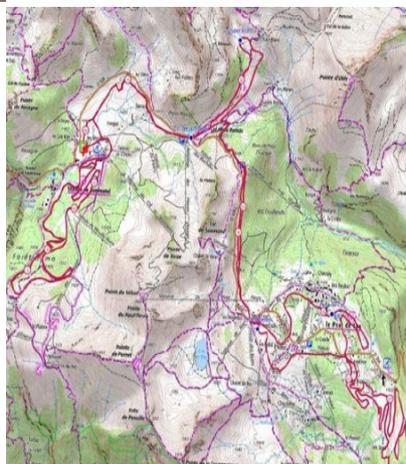
- Éveiller les tous petits à la richesse de leur milieu naturel
 - Comblent une lacune de l'offre pédagogique en cycle 1
 - Mutualisation avec CCPEVA
 - 10 ateliers sensoriels clefs en main en fonctionnement autonome pour l'enseignant
- Sons de la montagne, Boîtes à odeurs, ateliers de dégustation, sacs mystères du toucher, parcours motricité animale, loto des animaux...

Coûts prototype : 2 000€ TTC



1. Bilan animation 2021

1.6. Evaluation d'incidence



Parcours initial Grande Odyssée – Etape Praz de Lys Sommand

Objectif :

- Préserver le bon fonctionnement écologique du site Natura
- Limiter les impacts des événements et des travaux sur les habitats naturels et les espèces

- Raid « le Crapahut des Dahuts » - Annulé pour faibles inscriptions
- Trail du Brévon – renouvellement à l'identique
- La Grande Odyssée - Modification du tracé pour rester hors Natura 2000
- Trail des Gets – Médiation avec Alpagiste

1. Bilan animation 2021

1.7. Expérimentation d'une mission d'Ecogardes



Objectifs :

- Surveiller le massif, renseigner les usagers, prévenir les dégradations, alerter les élus
- Réponse à une demande du COPIL 2020
- 2 Ecogardes de juin à septembre
- 1 emploi salarié + 1 stage – Financement exceptionnel de l'État 80 %
- médiation environnementale sur site 7j/7
- Echange d'information entre alpagiste – Office de tourisme – élus
- Localisation et caractérisation des principales nuisances (pistes sauvages VTT – Circulation motorisée – Camping - Exploitation forestière)
- Bilan mensuel en bureau des élus CCHC
- Postes renouvelés par CCHC en 2022



1. Bilan animation 2021

1.8. Accompagnement des communes pour zones protégées

Projet Arrêté Préfectoral de Protection Biotope de Col Ratti La Côte d'Arbroz



APPB Col Ratti

- validé le 23/11/2021 par la CDNPS (commission départementale de la nature des paysages et des sites)
- Signature préfectorale de l'APPB pour février 2022

SAP

- Objectif national de 30 % d'aires sous « protection forte »
- Territoires sollicités par le Préfet pour proposer des sites
- COPIL prévu le 6 décembre reporté en janvier

1. Bilan animation 2021

1.10. Bilan financier

Actions	Coûts 2021	Subvention 2021
Panneaux entrée de site	845	845
Rando Ornitho & Formation AEM	880	880
Soirées chauves-souris	250	250
Sorties scolaires	10 200	7 000
Malle pédagogique « La Montagne par les sens »	2 000	0
Frais salariaux	34 000	30 745
TOTAL	48 175 €	39 720 €

Elle présente aussi le plan d'actions 2022 :

- x Contrats forestiers Ilots de sénescence en forêt de Petetoz
- x Développement de l'outil Bio Div
- x Sorties scolaires Natura 2000
- x Sorties ornitho jeune public
- x Formation « Grand prédateurs » pour les accompagnateurs montagne
- x Sentier découverte Tétrax Lyre au Char des Quais + pose
- x Duplication de la malle pédagogique « La Montagne par les 5 sens - Maternelle »
- x Coordination gestion du massif du Roc d'Enfer : Docob Natura 2000 et Plan de gestion ENS

A noter que chaque école a été rencontrée en début d'année pour expliquer les actions menées par la CCHC en matière de sorties scolaires.

4.2- Validation de la CCHC comme support au site Natura 2000 du Roc d'Enfer pour 2022-2024

Le COPIL Natura 2000 du 16 décembre 2021 a décidé de reconduire la CCHC comme structure support au site Natura 2000 du Roc d'Enfer pour la période 2022-2024 et a réélu Sophie MUFFAT au poste de Présidente du COPIL.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte d'être la structure support du site Natura 2000 du Roc d'Enfer pour la période 2022-2024.

5- Approbation du CRTE du Haut-Chablais

Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) du Haut-Chablais est en élaboration depuis juin 2021. Un protocole d'engagement a été signé avec le Préfet le 1^{er} juillet 2021. Une aide de 20 000 € de l'ANCT a permis d'engager un prestataire de service, AGATE, pour travailler avec les élus et les services à l'élaboration du CRTE.

Le projet de territoire qui en découle est issu :

- ✓ d'un travail de compilation des documents existants en matière :
 - d'aménagement du territoire : PADD du PLUi-H, schéma des équipements sportifs et schéma de la mobilité
 - d'enfance : projet de territoire petite enfance et réflexion sur le CTG
 - de tourisme : procédure des Espaces Valléens
 - de culture : procédure PACTA + pour les musées et projet de service du réseau des bibliothèques
- ✓ du travail de priorisation réalisé en conseil communautaire du 26 octobre,

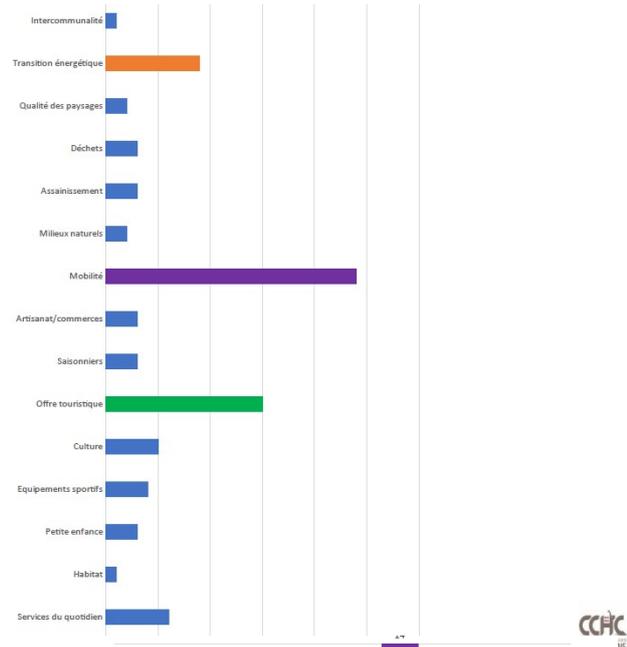
- ✓ d'une séance technique pour insérer les projets dans les priorités politiques
- ✓ d'un recensement des actions intercommunales et communales

Stéphane PUGIN-BRON présente les grandes lignes du contrat et en particulier les 85 actions 2022 :

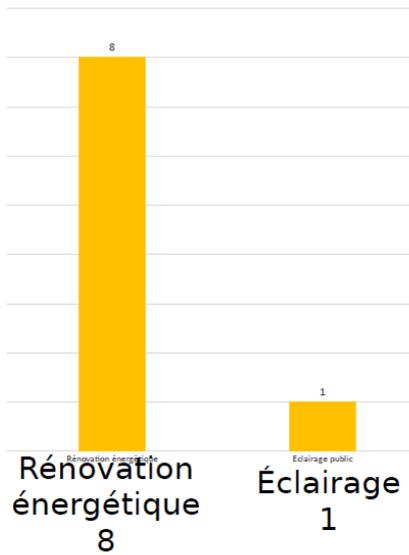
Les 85 projets de 2022

Commune	Nbre de projets
La Baume	4
Bellevaux	3
La Côte d'Arbroz	2
Essert-Romand	3
La Forclaz	4
Les Gets	3
Lullin	2
Montriond	8
Morzine	17
Reyvroz	2
Saint Jean d'Aulps	5
Seytroux	6
Vailly	2
La Vernaz	1
CCHC	22
Acteurs privés	1

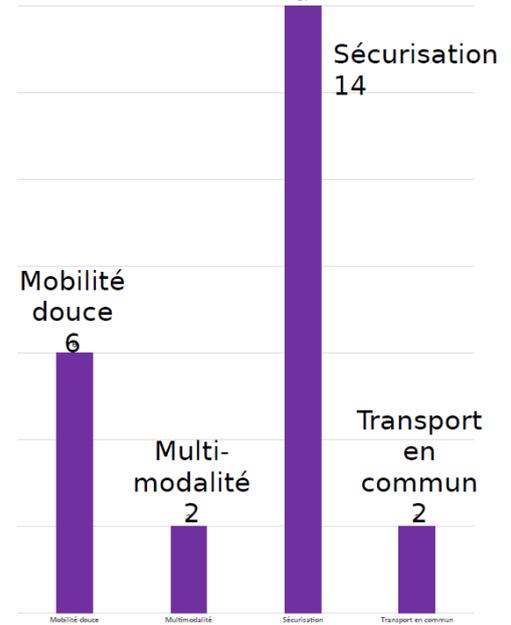
Les thématiques 2022



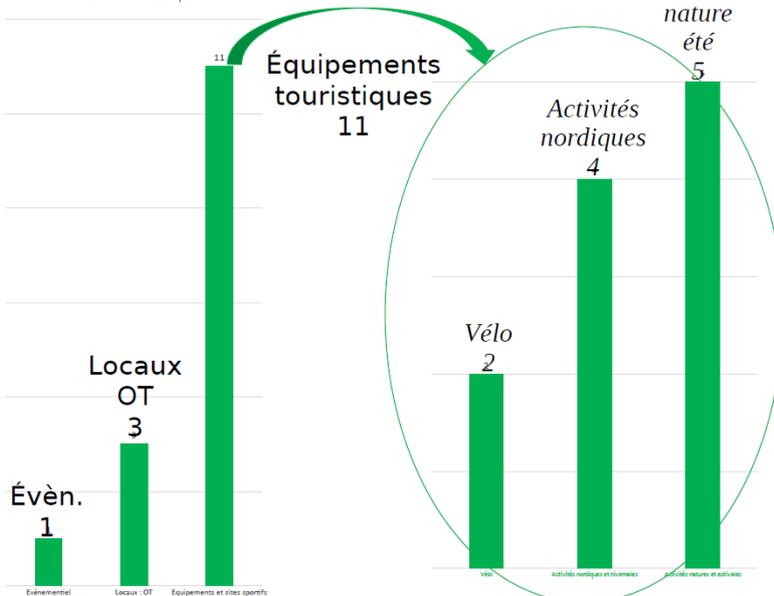
Zoom transition énergétique



Zoom mobilité



Zoom offre touristique



Les points essentiels à retenir sont les suivants :

- Le CRTE est une nouvelle relation entre les collectivités et l'État
- Le CRTE, c'est le projet de territoire ensemble qui relie l'EPCI et les communes
- Le projet de territoire devient la grille de lecture des aides de l'État pour le territoire
- Pas de moyens supplémentaires mais une nouvelle logique d'attribution
- Un suivi annuel collectif et partagé entre l'État, les EPCI et les communes

Il est précisé que chaque année des avenants seront passés afin de mettre à jour les annexes financières (ajouts, modifications, mises à jour ou suppressions d'actions).

La Région et le Département n'ont pas souhaité s'insérer dans ce premier CRTE mais la vocation à terme est que l'ensemble des partenaires et financeurs soient regroupés au sein du CRTE.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- ✓ d'approuver le CRTE et ses annexes financières 3 - actions 2022 et 4 - actions 2023 et au-delà
- ✓ d'autoriser le président à le signer avec le Préfet de la Haute-Savoie.

6- Marchés publics - Élaboration du PLUi-H – avenant n°1 au lot n°7

Suite à la prolongation du marché d'élaboration du PLUi-H, il convient de revoir la prestation du lot n°7 – volet habitat - détenu par EOHS. Les travaux complémentaires portent notamment sur la reprise et la finalisation du POA de juin 2020 à décembre 2021.

La CAO se réunit le 7 septembre pour valider cet avenant n°1 :

Montant initial : 33 140,00 € HT

Avenant : 7 050,00 € HT

Il est demandé qu'un récapitulatif global du coût engendré par le PLUi-H soit présenté prochainement au conseil.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cet avenant n°1.

7- Finances

7.1- Voirie - fonds de concours Morzine

La commune de Morzine souhaite verser un fonds de concours pour des opérations de voirie à hauteur de 369 000 € en investissement selon les modalités suivantes :

- Montant des travaux : 889 655,55 €
- Fonds de concours Morzine : 369 000,00 €
- FCTVA CCHC : 145 939,10 €
- Autofinancement CCHC : 374 716,45 €

Fabien TROMBERT précise que la commune souhaite faire un effort pour reprendre le retard des années précédentes.

Aube MARULLAZ demande les possibilités de modification des attributions de compensation (AC) pour tenir compte des évolutions fiscales depuis 2017. Stéphane PUGIN-BRON précise qu'une révision de l'AC d'une commune est tout à fait possible même sans transfert de charge complémentaire mais relativement compliquée à valider du fait des règles de majorité à obtenir.

Christophe MUTILLOD pense qu'il est plus simple et plus consensuel de continuer la pratique des fonds de concours plutôt que de se lancer dans une procédure de modification des AC.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ce fond de concours.

7.2- Voirie - fonds de concours Les Gets

La commune des Gets souhaite verser un fonds de concours pour des opérations de voirie à hauteur de 160 000 € en fonctionnement selon les modalités suivantes :

- Montant des travaux 2020-2021 : 320 000 €
- Fonds de concours Les Gets : 160 000 €
- Autofinancement CCHC : 160 000 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ce fond de concours.

7.3- Écoles de musique – subventions 2022

Comme chaque année, il est proposé aux membres du conseil communautaire de verser une subvention de fonctionnement aux écoles de musique du territoire à hauteur de 50 % du montant versé l'année précédente, soit pour 2022 :

- École de Musique de Morzine 13 750 €
- École de Musique des Gets 4 500 €
- École de Musique de la Vallée d'Aulps 20 700 €
- École de Musique du Brevon 16 300 €

Une nouvelle délibération devra être prise en juillet 2022 afin de voter de nouvelles subventions complémentaires après communication par les associations de leurs comptes de résultat 2021.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, donne son accord pour ces subventions.

7.4- Crèches – subventions 2022

Comme chaque année, il est proposé aux membres du conseil communautaire de verser aux crèches un acompte n°1 à hauteur de 50 % du montant estimé de la subvention 2022 :

crèches	subv. versée en 2021	subv. prev. 2022	acompte 1 (50%)
Outa	97 000 €	156 000 €	78 000 €
Les Minots	90 000 €	100 000 €	50 000 €
Les Ptits Gations	172 000 €	214 000 €	107 000 €
Les Bout'Chou	37 500 €	78 000 €	39 000 €
Les Ptits Mouzets	25 000 €	25 000 €	12 500 €
<i>total</i>	421 500 €	573 000 €	286 500 €

Une nouvelle délibération devra être prise en juillet 2022 afin de voter le solde des subventions après analyse des comptes de résultat 2021.

Gérald LOMBARD souligne que les chiffres définitifs qui seront votés en juillet tiendront compte du solde des versements de la CAF 2021 à chaque association.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, donne son accord pour ces subventions.

7.5- Magasin producteurs du Jotty – subvention 2022 et bail local

Malgré leur faible trésorerie, les associés du magasin de vente du Jotty ont décidé de salarier une personne à plein temps depuis le 1^{er} octobre 2021 pour gérer le magasin (commandes, livraisons, gestion des producteurs, préparation des factures,...) et assurer son entretien. Il leur semble que la pérennité du magasin passe par une plus large ouverture et par la professionnalisation de la gestion.

C'est pourquoi, l'association sollicite la CCHC pour une subvention à verser dès janvier 2022 pour donner de l'air à leur trésorerie et faire un peu de publicité pour relancer la fréquentation. A noter que le chalet est mis gracieusement à disposition de l'association, bail gratuit à renouveler pour 2022.

Le Bureau du 10 décembre 2021 a émis un avis favorable mais souhaite que l'association se professionnalise encore plus et qu'une réflexion soit menée sur le rôle de la CCHC dans cette structure. Par ailleurs, il est noté que cette aide entrant dans le champs des aides économiques, elle ne pourra être qu'exceptionnelle sur 2022 et ne pourra être reconduite en 2023 sans convention préalable avec la Région AURA.

Le conseil doit donc se positionner sur cette aide exceptionnelle et sur la convention de mise à disposition gratuite pour 2022.

Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER souhaiterait connaître le montant de valorisation de la mise à disposition gratuite du local. Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'il est difficile de donner un montant de loyer potentiel mais il pourrait se situer entre 500 à 700 € par mois.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide cette subvention exceptionnelle de 800 € et autorise le Président à signer une convention de mise à disposition du local à titre gracieux du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

7.6- DDVA – Nouveaux tarifs

TARIFS BOUTIQUE DDVA Nouveaux produits

Désignation	Prix achat HT	coef.	Prix vente TTC	Taux TVA	Prix HT DDVA
BOUVERAT / VULLIEZ					
Livre « Destins croisés au cœur du Chablais »	30,00 €	1,27	38,00 €	1,055	36,02 €
ganagobie					
Savon liquide 250ml Verveine	4,07 €	2,2	8,95 €	1,2	7,46 €
Gel douche tonifiant 200 ml	3,72 €	2,1	7,90 €	1,2	6,58 €
Aiguebelle					
Café de Koutaba en grain 250g	2,65 €	2,2	5,8 €	1,2	4,86 €
Tisane Thym 50gr	1,79 €	2,1	3,8 €	1,2	3,13 €
Tisane Saugé 50gr	1,84 €	2,05	3,8 €	1,2	3,14 €
Verveine sachet cello 50gr	2,27 €	2	4,5 €	1,2	3,78 €
Chris Beer Consulting					
Chimay 150 33cl	2,82 €	1,6	4,5 €	1,2	3,76 €
Abbaye des rocs blonde 33cl	1,97 €	1,99	3,9 €	1,2	3,27 €
Val dieu triple 33cl	2,21 €	2,05	4,5 €	1,2	3,78 €
Val dieu grand cru 75cl	6,21 €	2,07	12,9 €	1,2	10,71 €
La trappe Isidor 33cl	2,05 €	1,9	3,9 €	1,2	3,25 €
Spencer IPA 47,5cl	4,73 €	1,47	7,0 €	1,2	5,79 €
Spencer imp.stout 33cl	3,93 €	1,15	4,5 €	1,2	3,77 €
Chimay Grande réserve 75cl	6,10 €	2,12	12,9 €	1,2	10,78 €
La trappe Quadrupel	7,36 €	1,75	12,9 €	1,2	10,73 €
tynt Meadow 33cl	3,83 €	1,3	5,0 €	1,2	4,15 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ces tarifs.

8- Personnel

8.1- Création de poste de médiateur au DDVA

Loïc HERGOTT occupe depuis 5 ans le poste de médiateur au Domaine de Découverte. Il occupe le poste d'une personne en disponibilité. La personne titulaire du poste ayant fait parvenir une poursuite de disponibilité sur 2022, il est proposé de créer 1 poste du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de ce poste.

Note post-réunion : Loïc HERGOTT ayant été recruté par une autre collectivité à compter du 15 février 2022, un recrutement a été lancé. Par ailleurs, s'agissant du remplacement d'un agent en disponibilité, cette délibération n'était pas nécessaire et n'a donc pas été formalisée.

8.2- Centre de vaccination

Du fait de l'augmentation du SMIC, il convient d'augmenter l'indice majorité à 350 pour les postes du centre de vaccination à compter des contrats signés à partir du 1^{er} février 2022.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ce nouvel indice majoré.

Cette délibération n'a finalement pas été formalisée car les agents en poste au 1^{er} février 2022 bénéficieront automatiquement d'une indemnité différentielle afin d'ajuster leur rémunération suite à l'augmentation du SMIC.

9- Santé - Vente de locaux de la MSP du Brevon à des professionnels de santé

Au moment de la décision politique de la création de la Maison de Santé du Brevon, il a fallu faire un travail avec les professionnels de santé de la Vallée du Brevon afin de les rassembler dans un même lieu et de les fédérer autour d'un projet. L'idée était de leur proposer des locaux adaptés à leur pratique tout en les faisant davantage travailler ensemble pour une meilleure prise en charge et un meilleur suivi des patients. A cette époque, certains professionnels ont émis l'idée d'acquérir leurs locaux professionnels afin d'avoir une plus grande maîtrise de leurs aménagements.

Le bâtiment étant désormais achevé, plusieurs professionnels ont renouvelé leur demande d'acquisition de leurs locaux. Concernant la CCHC, ces acquisitions permettraient d'assurer une pérennité de l'offre de soins en fidélisant les soignants. Toutefois, afin de faciliter la transmission des cabinets et conserver sur le long terme l'offre médicale existante, il est proposé de pratiquer ces ventes selon les mêmes conditions et contraintes que celles mises en place à la MSP de Saint Jean d'Aulps (*et qui se sont révélées particulièrement efficaces*) :

- en cas de cession du local par le propriétaire :
 - encadrement du prix de vente pour éviter la spéculation (sur la base de l'indice du coût de la construction)
 - obligation de revente à un professionnel exerçant la même activité
 - prix de vente de l'activité professionnelle uniquement constitué de la valeur nette comptable du matériel figurant au bilan du cédant
 - agrément du repreneur par l'assemblée des autres professionnels de la MSP
- interdiction de pratiquer la location sous toute forme que ce soit (le propriétaire doit exercer en propre son activité ou sous forme d'une société dont il est membre)
- en cas de départ sans successeur exerçant la même activité, obligation de rachat du local par la CCHC mais à un prix représentant 75 % de la valeur réactualisée sur la base de l'indice du coût de la construction

En conséquence, il est proposé de vendre au prix convenu lors du montage financier initial soit 1 300 € HT/m² ce qui justifie les clauses exorbitantes de droit commun mises dans l'acte de vente :

- ✓ SCI kinés : 69 043 € HT (82 852 € TTC)
- ✓ SCI infirmières : 25 896 € HT (31 075 € TTC)
- ✓ Podologue : 27 521 € HT (33 025 € TTC)

A noter que la CCHC reste propriétaire du local médecin, du local orthophoniste, de la salle de repos/réunion du studio et des communs.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la vente de ces locaux à compter du 1^{er} janvier 2022 aux tarifs proposés.

Par ailleurs, Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER demande que l'on interpelle l'ARS et nos parlementaires sur la situation de manque de personnel de l'EHPAD de Saint Jean d'Aulps qui conduit à limiter le nombre de lits. Un courrier sera fait par la CCHC.

10- Transport scolaire - avenant n°3 à la délégation de l'organisation et du financement avec la région

En tant qu'Autorité Organisatrice de second rang, la CCHC est compétente en matière de transport scolaire pour le ramassage des élèves subventionnés par la Région. Dans ce cadre, la convention de délégation de l'organisation et du financement des transports scolaires est amendée d'un avenant n°3 pour tenir compte des évolutions réglementaires (LOM) et conventionnelles (contrat de transports) et modifier l'annexe 2 concernant le protocole d'accord sur l'inscription des élèves sur ligne régulière en particulier ceux se rendant sur le territoire de Thonon Agglo qui est AOM.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cet avenant n°3 et autorise le Président à le signer.

11- Questions diverses

Tourisme : Fabien TROMBERT annonce qu'il a rencontré le sénateur Cyril PELLEVAL et le secrétaire d'état chargé du tourisme, Jean-Baptiste LEMOYNE, au sujet de l'autorisation pour les britanniques de revenir sur le sol français sans obligation de motifs impérieux ainsi que sur les aides pour soutenir l'activité. Il précise que l'autorisation de retour des britanniques sera effective dans les prochains jours.

Finances : Sophie COTTET demande une réunion spécifique du conseil pour travailler sur le budget 2022 et trouve dommage qu'il n'y ait pas de vice-président spécifiquement affecté aux finances. Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'en l'absence du responsable administratif et financier durant tout le mois de janvier et une partie de février pour cause de congé paternité, il sera difficile voir impossible de modifier les modalités de réalisation et de présentation du budget pour 2022. Jean-Claude MORAND ajoute que chaque vice-président travaillant en direct avec un chargé de mission ou un chef de service pour élaborer son budget, il ne voit pas la plus-value que pourrait apporter un vice-président spécifique.

Réunions extérieures depuis le dernier conseil :

- 15 déc. : AG EPF (Yannick TRABICHRET)
- 16 déc. : COPIL NATURA 2000 (Sophie MUFFAT)
- 16 déc. : CAO emballages (Jean-Claude MORAND)
- 16 déc. : CRHH (Yannick TRABICHRET)
- 16 déc. : Conseil SIAC
- 23 déc. : CAO emballages (Jean-Claude MORAND)
- 5 janv. : Bureau PdS (Christophe MUTILLOD)
- 6 janv. : Commission communication PdS (Christophe MUTILLOD)
- 6 janv. : Entretien embauche PdS (Christophe MUTILLOD)
- 7 janv. : CD74 – Canton de Thonon (maires du Brevon et Fabien TROMBERT)
- 10 janv. : Entretien embauche PdS (Christophe MUTILLOD)
- 11 janv. : PdS (Christophe MUTILLOD)

Les réunions internes à la CCHC (Bureau, commission, COTECH,...) ne sont pas citées.

Prochaines réunions : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que les prochaines réunions auront lieu :

- ✓ le mardi 8 février 2022 à 18h à Lullin
- ✓ le mardi 8 mars 2022 à 18h à Morzine
- ✓ le mardi 12 avril 2022 à 18h (lieu à définir)
- ✓ le mardi 10 mai 2022 à 18h (lieu à définir)
- ✓ le mardi 14 juin 2022 à 18h (lieu à définir)

Au Biot, le 18 janvier 2022

Le Président
Fabien TROMBERT